



Collège : le pass Culture étendu aux élèves de 6e et 5e



Actu



La Première ministre, Elisabeth Borne et la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, lors d'une rencontre avec des bénéficiaires du pass Culture à Matignon, le 17 septembre 2022. // © Eliot Blondet/POOL/REA

Par Julien Mazzerbo, publié le 11 Octobre 2022

3 min

L'extension de ce dispositif ne concerne que la part collective, qui permet aux enseignants d'organiser des activités à but culturel.

Le pass Culture sera étendu aux élèves de 6e et de 5e en 2023, selon les prévisions du budget du ministère de l'Éducation nationale pour l'année prochaine. Attendu, l'élargissement du dispositif a été annoncé par la première ministre Elisabeth Borne en juillet puis par Emmanuel Macron fin août.

Les nouveaux élèves bénéficiaires seront concernées par **la part collective du pass**



Culture, dont le budget est géré par l'établissement. Cela permettra aux enseignants d'organiser des sorties scolaires à but culturel. Cette extension s'inscrit dans la continuité du programme d'éducation artistique et culturelle (EAC). Organiser des événements "qui profitent à tous"

"Il est aussi pertinent d'offrir des projets culturels aux classes de 6ème et de 5ème qu'à celles de 4e et de 3e", estime Thierry Esnault, enseignant d'éducation musicale au collège Edouard Herriot de Rostrenen (22). Il salue l'extension du dispositif car cela permettra à l'établissement d'**organiser des événements "qui profitent à tous"**.

Actuellement, son établissement de zone rurale s'efforce de mettre en place des événements pour les plus jeunes mais ceux-ci "n'ont pas la même envergure ni le même budget". L'extension du pass Culture aux premières années de collège lui permettra de **développer un programme varié pour ses classes "dès le mois d'avril"**.

Grâce au déploiement du dispositif, "arrivé en janvier dernier" pour les autres niveaux des collèges de l'académie de Rennes, l'enseignant a déjà organisé quelques événements comme **des séances de cinéma ou un concert dans l'enceinte du collège**. Ces événements ajoutent "un peu d'exceptionnel dans la semaine d'un collégien", rapporte Thierry Esnault.

Lire aussi

Les barèmes du pass Culture

Le lancement du pass Culture remonte au mois de juin 2019, décliné sur quatorze départements, avant **son extension sur l'ensemble du territoire national en 2021**.

En février 2022, le pass n'est plus seulement réservé aux jeunes de 18 ans mais **aussi à ceux de plus de 15 ans**, avec une formule adaptée. Le forfait s'élève à **un montant de 300 euros à 18 ans (valable pendant deux ans)**, de **20 euros à 15 ans** et de **30 euros pour les 16 et 17 ans**. Les crédits sont cumulables et expirent la veille des 18 ans.

En parallèle, **un budget collectif** est mis à disposition des collèges et lycées, de la 4e à la terminale, fixé en fonction du nombre d'élèves : il est de **25 euros par élève en 4e et 3e, 30 euros en 2nde et CAP** et de **20 euros en 1ère et terminale**.

